

Règlement Particulier et Sportif.
11ème Grand Prix de Saint Laurent Médoc
Tondeuse Cross
6-7 Juillet 2019.

REGLEMENT *Particulier Sportif*



11ème Grand Prix St Laurent Médoc
6-7 Juillet 2019

coursedetondeuse.fr



REGLEMENT PARTICULIER - TONDEUSE CROSS

11^{ème} GRAND PRIX SAINT LAURENT MEDOC

6 – 7 JUILLET 2019

Le règlement particulier des Tondeuse Cross Trophée Nouvelle Aquitaine complète le règlement technique Des Tondeuse Cross du Trophée Nouvelle Aquitaine. Cette épreuve, qui reste un spectacle pour le public, et un amusement pour les pilotes est soumise à aucun classement officiel, en conséquence, il vous est demandé comme dans tous les sports mécaniques du respect et du fair-play. Cette épreuve est éligible au Trophée Tondeuse Cross Nouvelle Aquitaine (le règlement du dénommée trophée est en cours de création et sera sur le site de coursedetondeuse.fr). Chaque participant à cet épreuve participe directement à ce trophée en cours de réalisation et de concrétisation avec d'autres épreuve de la Nouvelle Aquitaine.

Art. 1 ADRESSES.

Organisation : Team Laurentus Autosport

Circuit : Fontaine de Bernos

09 Picard 33112 St Laurent Médoc

Champ de Foire de Bernos 33112 St Laurent Médoc

06.70.42.64.24 ou rallyedelafougere@free.fr

Art .2 PROGRAMME – HORAIRE.

Parution du règlement	Lundi 01 Avril 2019	
Ouverture des engagements	Lundi 29 Avril 2019	
Clôture des engagements	Lundi 01 Juillet 2019	
Vérifications Administratifs	Samedi 6 Juillet 2019 Dimanche 7 Juillet 2019	De 9h30 à 11h30 et de 13h00 à 14h30 De 8h00 à 9h00 sur rendez vous
Vérifications Techniques	Samedi 6 Juillet 2019 Dimanche 7 Juillet 2019	De 9h30 à 11h30 et de 13h00 à 15h00 De 8h00 à 9h30 sur rendez vous
Essais libres	Samedi 6 Juillet 2019 Dimanche 7 Juillet 2019	15h00 à 18h00 8h30 à 9h00
1 ^{ère} Manche Chronométrés	Dimanche 7 Juillet 2019	9h15-9h35-9h55 Manche A, B, C
2 ^{ème} Manche Chronométrés	Dimanche 7 Juillet 2019	10h25-10h45-11h05 Manche A, B, C
Parade des tondeuses Déguisées en folies (thème libre)	Dimanche 7 Juillet 2019	14h00
Qualification pour les Finales	Dimanche 7 Juillet 2019	14h30-14h55-15h20 Manche A, B, C
Petite Finale	Dimanche 7 Juillet 2019	16h05 à 16h25
Super Finale	Dimanche 7 Juillet 2019	16h50 à 17h50 en deux manches
Remise des prix	Dimanche 7 Juillet 2019	18h00

Art. 3 ORGANISATION.

L'organisation et la Direction de Course se réserve le droit de modifier, à tout moment certains points du présent règlement ainsi que le programme horaire.

Organisateur Technique et Administratif	Team Laurentus Autosport (Mr Pina Ludovic Président)
Directeur de Course	Mr Courjeau Jean Michel
Adjoint directeur de course	Mr Raymond Jean Pierre
Responsable des Vérifications Administratifs	Audrey Pina
Responsable des Vérifications Techniques	Perret Henri
Responsable Classement	Chronométrage d'Aquitaine Marc Chapelle
Responsable remise des prix	
Responsable de la piste	Serge Quifille
Commissaires de piste	8 postes doublés+pré grille+ 2 quads
Responsable parc concurrents et stands	
Equipe Médical et Ambulance	Ambulance Help
Site Internet	Patrick Riou
Photo –Vidéos Organisation	Yves Irrigaray- Alexandre Pion

Art.4 GENERALITES.

La manifestation consiste en une course de Tondeuse Autoportées sur un circuit prévue à cet effet. Cette course dénommée le 11ème Grand Prix de Tondeuse Cross de Saint Laurent médoc qui aura lieu le 6 et 7 Juillet 2019.

L'épreuve est ouverte aux personnes majeures ainsi qu'aux juniors de plus de 15 ans (la direction de course se réserve le droit de demander une pièce d'identité). Pour les juniors, une autorisation parentale ainsi que la présence d'un parent ou d'un tuteur légal, pendant la manifestation, sont obligatoires. La course s'effectuera en équipages de 2 pilotes par machine.

Art.5 INSCRIPTION.

Le bulletin d'engagement est disponible sur le site : coursedetondeuse.fr

L'inscription doit être envoyée au plus tard pour le 1^{er} Juillet 2019 (cachet de la poste faisant foi) au :

Team Laurentus Autosport- 09 Picard – 33112 Saint Laurent Médoc

L'inscription est de 55euros (45€+10€ de location du transpondeur) pour la machine avec les 2 pilotes obligatoires.

L'épreuve est limitée à 60 machines. L'engagement sera encaissé le Lundi qui suit l'épreuve et pourra être remboursé à 50% si la machine est refusée aux contrôles techniques et ne sera pas rembourser une fois passé les vérifications techniques.

Cette année il vous sera demandé de fournir :

- *Les frais d'inscription par machine, le cheque de caution pour le transpondeur.
- *Votre copie de responsabilité civile (1 par pilote ou par couple engagés).
- *Une attestation médicale de contre indication à la pratique de sports mécaniques.
- *le bulletin d'engagement rempli et signé par les deux pilotes.
- *la fiche pour les stands et parc concurrents et la fiche de décharge signée.
- *L'autorisation parentale pour les pilotes Juniors (à partir de 15 ans).

ART.6 LA NUMEROTATION ET PUBLICITE.

Les numéros de la machine seront attribués en fonction de la date d'engagement et une pastille de couleur sera attribuée lors des vérifications techniques pour la catégorie (TX1 origine en bleu et TX2 prototype en rouge).

L'organisation fournira une plaque numérotée avec une publicité obligatoire.

ART.7 LES MACHINES.

Les machines devront respecter le règlement technique des Tondeuse Cross pour participer au 11ème Grand Prix de St Laurent Médoc.

Deux catégories mélangés pendant les différentes manches.(TX1 origine et TX2 prototype).chaque machine et ces deux pilotes ont l'obligation de se présenter aux vérifications administratives et techniques.

L'équipe de la machine participante doit respecter le règlement particulier de l'épreuve.

ART.8 PARC CONCURRENT.

Le Parc concurrent est accessible par l'entrée du parking visiteur, il est obligatoirement réservé face aux stands.

Attention : Des contrôles anti dopage et d'alcoolémie peuvent être pratiqués à tout moment par les autorités sur les pilotes et accompagnants et les bénévoles de l'organisation.

ART.9 LES STANDS.

les ravitaillements et la mécanique devront s'effectuer dans l'emplacement réservé à cet effet, moteur coupé et sur bache plastique apporté par chaque équipage et un extincteur comme inscrit au règlement technique et de sécurité.

Pendant la durée de l'épreuve, aucun mécanicien ne sera toléré sur la piste pour une intervention .Les machines en pannes rentreront aux stands par l'intervention d'un des quads de sécurité prévue par l'organisateur.

Chaque stand aura une largeur de 3m et une profondeur de 6m pour 1 à 2 machine.(4m de large pour 3 tondeuses, 5m de large pour 4 tondeuses).

On ne fume pas dans les stands.L'aire de course et de la zone des stands sont formellement interdites à toute personne non badgée.

ART.10 DEROULEMENT DE LA COURSE.

Lors des vérifications administratives, un tirage au sort par machine donnera la position de départ première et seconde manches chrono (A , B , C) avec un maximum de 20 partants par manche. Après la pause méridienne et la parade l'ordre des qualifications (A, B, C) ce fera par le meilleurs temps au tour des 1^{er} ou 2eme manches chrono A, B, C, comme suit.

Essais Libres	8h30 à 9h00	Par 10 machines	Ordres du directeur de course
1 ^{er} Manche chrono A	9h15 à 9h30	Maxi 20 machines	Tirage au sort aux vérif, avec changement de pilote
1 ^{er} Manche chrono B	9h35 à 9h50	Maxi 20 machines	Tirage au sort aux vérif, avec changement de pilote
1 ^{er} Manche chrono C	9h55 à 10h10	Maxi 20 machines	Tirage au sort aux vérif, avec changement de pilote

2eme Manche chrono A	10h25 à 10h40	Maxi 20 machines	Tirage au sort aux vérif, avec changement de pilote
2eme Manche chrono B	10h45 à 11h00	Maxi 20 machines	Tirage au sort aux vérif, avec changement de pilote
2eme Manche chrono C	11h05 à 11h20	Maxi 20 machines	Tirage au sort aux vérif, avec changement de pilote
Pause méridienne –Parade des équipages –déguisement conseillé- (thème libre) à 14h00			
Qualification A	14h30 à 14h50	Maxi 20 machines	Ordre de départ comme tableau annexe 1.
Qualification B	14h55 à 15h15	Maxi 20 machines	Ordre de départ comme tableau annexe
Qualification C	15h20 à 15h40	Maxi 20 machines	Ordre de départ comme tableau annexe
Petite Finale	16h05 à 16h25	Maxi 25 machines	
Super Finale pilote 1	16h50 à 17h10	Maxi 20 machines	
Super Finale pilote 2	17h30 à 17h50	Maxi 20 machines	

Le programme horaire peut être modifié à tout moment et sera affichée au tableau d’affichage.

Tableau annexe 1 pour l’ordre des manches Qualifications.

Qualification A	1 ^{er} temps, 4 ^{ème} , 7 ^{ème} , 10 ^{ème} , 13 ,16, 19, 22, 25, 28, 31, 34, 37, 40, 43, 46, 49, 52, 55, 58 ^{ème} .
Qualification B	2 ^{ème} temps, 5 ^{ème} ,8 ^{ème} , 11 ^{ème} , 14, 17, 20, 23, 26, 29, 32, 35, 38, 41, 44, 47, 50, 53, 56, 59 ^{ème} .
Qualification C	3 ^{ème} temps, 6 ^{ème} , 9 ^{ème} , 12 ^{ème} ,15, 18, 21, 24, 27, 30, 33, 36, 39, 42, 45, 48, 51, 54, 57, 60 ^{ème}

Tableau annexe 2 pour l’ordre des Petite Finale et de la Super Finale.

Petite Finale	Ordre de départ des meilleurs temps des 6 ^{ème} et plus des Qualif A,B,C.
Super Finale pilote 1	Ordre départ par meilleur temps des 1 ^{er} ,2 ^{ème} , 3 ^{ème} 4 ^{ème} , 5 ^{ème} des Qualif A,B,C et petite finale.
Super Finale pilote 2	Ordre départ dans l’ordre du classement de la super finale pilote 1.

ART.11 LES DEPARTS.

Les départs se feront de type 24h du Mans face à la machine genou à terre, au signal du drapeau tricolore pour toute les manches sauf les essais libres.

Tous les départs se feront par la pré-grille accessible par l’arrière des stands.

Chaque machine devra se trouver dans la zone de pré-grille dans les 5 minutes avant l’heure de départs de sa manche avec l’un des deux pilotes.

Départ obligatoire par la pré-grille, si problème de démarrage il sera autorisé un départ à la poussette ou par système de batterie externe(booster)après le départ des autres concurrents seulement par les mécaniciens de la machine et après avoir mis au courant la direction de course.

Pour tout autre problème sur la machine, elle sera ramenée au stand par les quads de sécurité.

ART.12 LE CHANGEMENT DE PILOTES.

Pour le changement de pilote obligatoire, une zone de changement est prédéfinie. La direction de course validera le changement des pilotes sous peine de pénalités pouvant aller de 2 tours de pénalités à l’exclusion.

Pendant les manches au niveau de la zone de changement de pilotes ; il sera autorisés après le remplacement par le second pilote d'avoir une aide par les mécaniciens si la machine ne repart pas (par système de booster uniquement) après avoir prévenue la direction de course. Pour tout autre problème sur la machine, elle sera ramenée au stand par les quads de sécurité.

ART.13 BRIEFING ET PANNEAU AFFICHAGE.

Un briefing avec la présence des pilotes et des commissaires de pistes obligatoires et des mécaniciens autorisés sera établi par la direction de course le matin avant les essais libres, avant les essais chrono et les qualifications si nécessaire, sur le lieu de la pré-grille.

Un panneau d'affichage officiel est prévue sur l'enceinte du circuit qui se trouveras au près de la buvette. Il sera affiché les différents classements, les plans, les règlements, les additifs nécessaires, les ordres de départs et toutes infos par l'organisation, la direction de course et le chronométrage.

ART.14 LE CIRCUIT.

Le circuit est le tracé du Grand Prix de Barcelone à l'échelle au 1/10ème d'une longueur de 505 mètres avec une largeur mini de 4 mètres et un maxi de 8 mètres .L'accès au circuit est strictement réservé aux commissaires les secours la direction de course, et strictement interdit aux mécaniciens ou accompagnants et même du second pilote qui ne court pas au moment de la course.

La circulation à contre sens quelque en soit la raison est totalement interdite et disqualifiable. Il est formellement interdit d'empêcher un concurrent de vous dépasser. Lorsqu'un drapeau bleu vous est adressé vous devez laisser passer. Il est formellement de pousser ou de toucher les autres concurrents sous peine de sanctions.

Il est strictement interdit de couper le tracé de circuit pour quelques raisons qu'il soit.

Le tracé du circuit est en fin de règlement particulier. Il comportera au minimum 8 postes de commissaires et 2 quads sécurité ainsi qu'un responsable de la piste et de la pré-grille en liaison constante avec la direction de course. Chaque poste sera doublé.

ART.15 CHRONOMETRAGE.

Chronométrage d'Aquitaine, le chronométreur officiel du Tondeuse Cross fournira des transpondeurs avec support de fixation (achat sur place avec goupille) pour un chronométrage efficace.

Pour un bon fonctionnement du transpondeur, il sera demandé de le fixé sur l'avant de la machine en façade ou en latérale à coté du numéro. (Attention à la chaleur de l'échappement).

Pendant les essais libres il sera demandé la vérification du bon fonctionnement du transpondeur au passage de la ligne de chronométrage.

ART.16 SECOURS.

Un poste de secours sera en place contre le circuit à coté de la zone de pré-grille par une Ambulance et médecin et du personnel de secours et une ostéopathe.

Les secours seront gérés par la société : Ambulances Help de St Laurent Médoc.

Ils seront présents pendant toute la course et les essais.

Alcool et substance illicites prohibé. Tout coureur doit accepter de se soumettre à un test d'alcoolémie (éthylotest) ou un contrôle de stupéfiant par un contrôle anti dopage (extérieur à l'organisation). En cas de contrôle positif, le coureur est exclu de la course (donc la machine perdra un pilote et sera interdit de continuer l'épreuve même avec l'article 23 bonus qui ne fonctionneront pas pour cette cause.)

ART.17 REMISE DES PRIX.

Pour chaque manche chronos, qualifications et petite finale, un podium des trois premiers sera célébré sur l'enceinte du circuit.

Pour la super Finale le podium sera célébré sur le résultat de la super finale 2 sur le podium de la remise des prix générale avec le classement général du jour.

ART.18 CLASSEMENTS.

Le classement général sera pris en compte par l'ordre suivant :

- *1- Le résultats de la super finale pilote 2 par les nombres de tours.
- *2 Les partants de la super finale non classés dans la super finale pilote 2.
- *3- Le classement de la petite finale sans compter les partants de la super finale.
- *4- puis les non partants de la petite finale par leurs meilleurs temps au tours.

.Il sera établi un podium des trois premiers TX1 origine, ainsi que le podium des équipages féminins avant le podium général.

ART.19 RECLAMATION.

Les réclamations sont à adresser par écrit au directeur de course dans un délai de ¼ d'heure suivant l'arrivée de la course et accompagnés d'un chèque de 30 euros à l'ordre du Team Laurentus (qui sera restitué si le bien fondée de la réclamation est reconnu)





ART.20 CODE SPORTIFS.




En premier lieu ils doivent observer les règlements et faire preuve d'une attitude correcte. De la courtoisie et de la bonne humeur vous sera demandée vis-à-vis des participants et des commissaires durant toute la durée de l'épreuve. la transgression d'un seul article du présent règlement entrainera l'exclusion immédiate du participant.

ART.21 DRAPEAUX-SIGNALISATION.

Les commissaires de piste et la direction de course communiqueront avec vous par l'intermédiaire de drapeau de couleur à respecter tout au long de cette épreuve.

Le directeur de course signalera avec un panneau qu'il resteras 1 tour à parcourir avant le drapeau à damier pour chaque manche

	Fin de la manche		Conduite dangereuse, changez de comportement (2 noirs exclusion)
	Début de la manche		Arrêt absolu de la course

	Se laisser dépasser		Secours sur la piste, passage au ralenti interdiction de doubler.
	Ralentir, interdit de doubler être prêt à s'arrêter	Avant bras croisés directeur	Arrêt absolu des moteurs

ART.22 ASSURANCE.

Les organisateurs ont pris toutes les dispositions nécessaires comme assurances. En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable des dommages matériel entre participants. Chaque tracteur, comme le prévoit la loi, doit être assuré avec votre propre responsabilité civile.

ART.23 BONUS.

Lors de la super finale si un des pilote est blessé ou mal en point.

En faisant la demande à la direction de course qui ce serait qualifié et qui ne pourrait pas participer l'équipe de la machine pourrait récupérer un seul autre pilote n'étant pas qualifié en super finale ;pour pouvoir conclure son week end avec une pénalité de deux tours.

ART.24 PENALITES- INFRACTIONS.

Tout véhicule qui dépasse sous drapeau jaune ou rouge ou circulant à vitesse excessive dans les stands ou sur l'enceinte (hors circuit) sera sanctionné comme suit.

Les poussettes volontaires ou intempestives ou le comportement dangereux d'un pilote sera sanctionné comme suit.

Toute machines qui sortiras de la piste trop souvent ou couperas le tracé du circuit sera sanctionné.

Tout comportement suspect des pilotes et le comportement de l'entourage de la machine sera sanctionné.

Une partie de l'équipe qui ne respectera pas les règlements techniques et particulier de l'épreuve sera sanctionnés

Toutes les règles de non respect sera cumulable pour les infractions.

Seul le directeur de course et juge pour respecter les sanctions des infractions.

*1ere infractions : Avertissements.

*2éme Infractions : Pénalité d'un tour.

*3éme infractions : Exclusion.

* Shunt ou coupe circuit qui fonctionne pas : Exclusion.

Des contrôles surprise de fonctionnement du coupe-circuit seront pratiqués à tous moment de la course.

L'abandon pour quelle raison que ce soit, de l'un des deux pilotes, entraine l'abandon total de l'équipage et de la machine.

L'organisation et la direction de course se réserve le droit d'exclure toute machine ou concurrent ne respectant pas les règlements .L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou en partie du règlement particulier afin

d'y apporter toutes les modifications qu'elle jugera utile, avant ou pendant l'épreuve par simple additif et affiché sur le panneau d'affichage officiel.

ART.25 SUR PLACE.

Pendant les 2 jours sur place sur le site du champ de foire à partir du samedi 8h30, une buvette –grillade et restauration.

Vendredi 5 Juillet 2019 à partir de 18h30 et de 20h00. il sera possible de s'installer dans le parc concurrent et seulement dans le parc concurrent pour les participants, les emplacements seront réservés par leurs numéros de course après pré inscription sur le bulletin d'engagement.

Il sera possible de camper sur place en suivant s les horaires et les règles du règlements particulier.

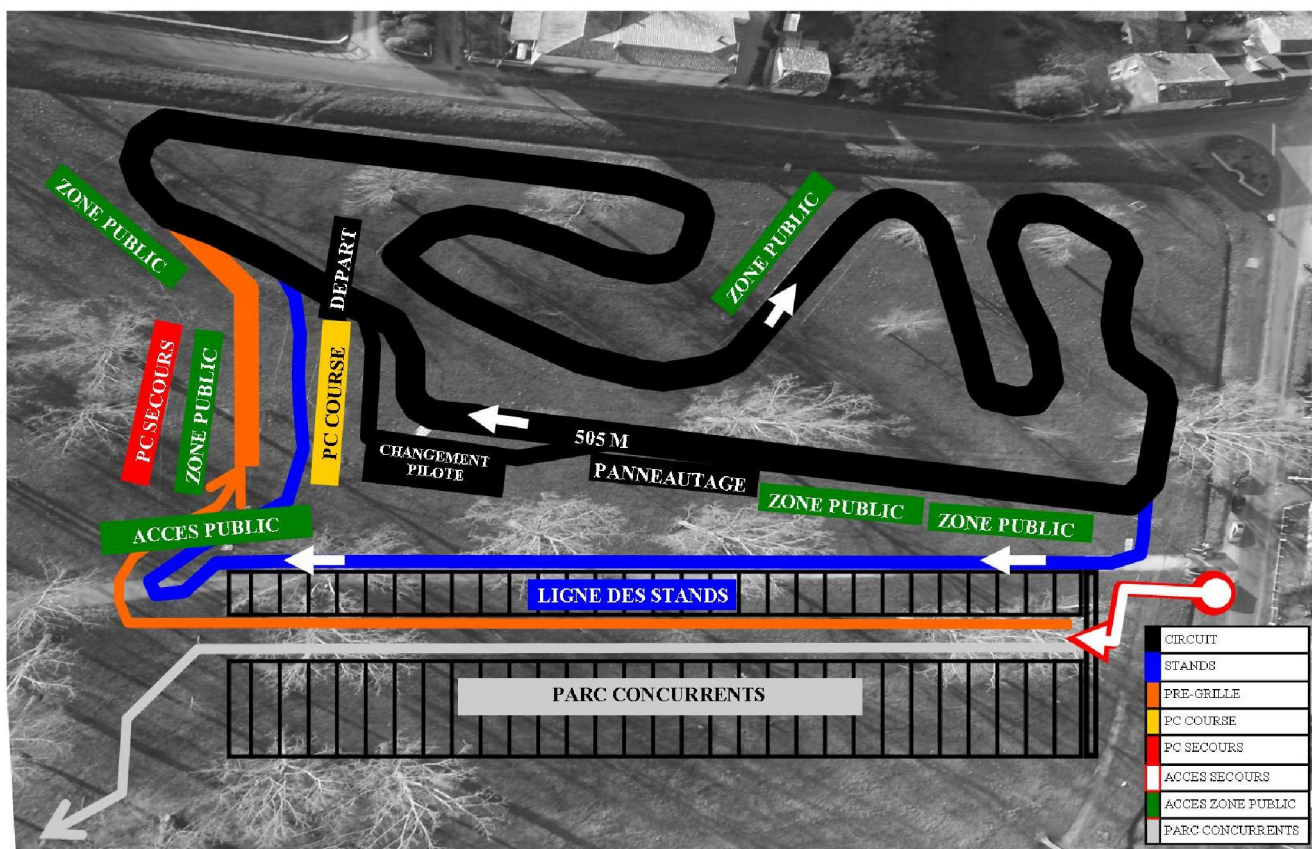
L'accès au site du champ de foire et de ses parkings sera accessible le :

Vendredi 5 Juillet de 18h30 à 20h00

Samedi 6 Juillet de 7h30 à minuit (Samedi soir un repas dansant est prévue avec réservation possible)

Dimanche 7 Juillet de 7h30 à 19h30

PLAN DU CIRCUIT 2019



En date du 30 Mars 2019

Nom du document : REGLEMENT Particulier TX 2019 .docx
Répertoire : C:\Users\Ludovic\Documents
Modèle : C:\Users\Ludovic\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\Normal.d
otm
Titre :
Sujet :
Auteur : Ludovic PINA
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 23/02/2019 09:50:00
N° de révision : 4
Dernier enregistr. le : 31/03/2019 11:39:00
Dernier enregistrement par : Ludovic PINA
Temps total d'édition : 2 839 Minutes
Dernière impression sur : 31/03/2019 14:13:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 9
Nombre de mots : 2 878 (approx.)
Nombre de caractères : 15 832 (approx.)